CONSTAT DU MORCELLEMENT

Chiffres sur le morcellement et la propriété privée :

75 000 ha de forêts, soit **61 %** du territoire

85 % de cette surface appartient à plus de **38 000** propriétaires privés

1,6 ha en moyenne par propriété forestière (**2 ha** à l'échelle du département) divisée en **4** à **5 parcelles**, rarement contigües

Ce qui génère des problèmes de gestion :

- Les coupes d'éclaircie produisent de petits lots isolés difficiles à commercialiser
- Les choix d'itinéraires sylvicoles semblent donc limités
- Les petits chantiers sont plus coûteux
- Face aux dépérissements, la coupe préventive totale s'impose souvent
- Les coupes rases de petites parcelles impactent fortement les peuplements limitrophes

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR L'ENSEMBLE DE CES ACTIONS :

foncier-forestier@ambertlivradoisforez.fr

Tél. 06 86 44 15 40

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Communes forestières Puy-de-Dôme

CNPF Centre National de la Propriété Forestière

Parc naturel régional Livradois-Forez

PUY-de-DÔME MON DÉPARTEMENT

Visuel de couverture, illustrations & Conception © **Denis SAVEL Studio Graphique** AMBERT
www.ds.studiographique.free.fr • denis.savel.sg@free.fr

Impression : **Imprimerie CHAMBRIAL CAVANAT** Billom • www.imprimerie-cavanat.fr

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

MA PARCELLE, NOTRE FORÊT

Des propriétaires, ensemble, pour l'avenir de nos forêts.

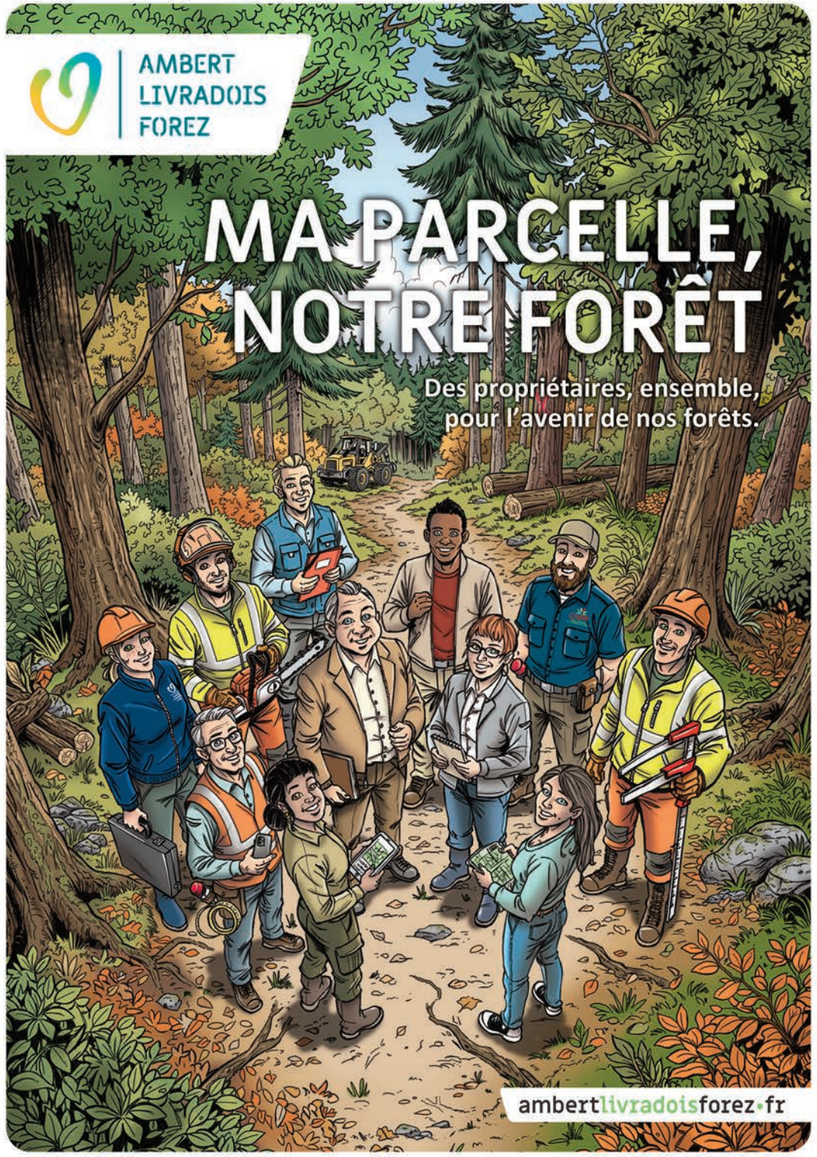

ambertlivradoisforez.fr

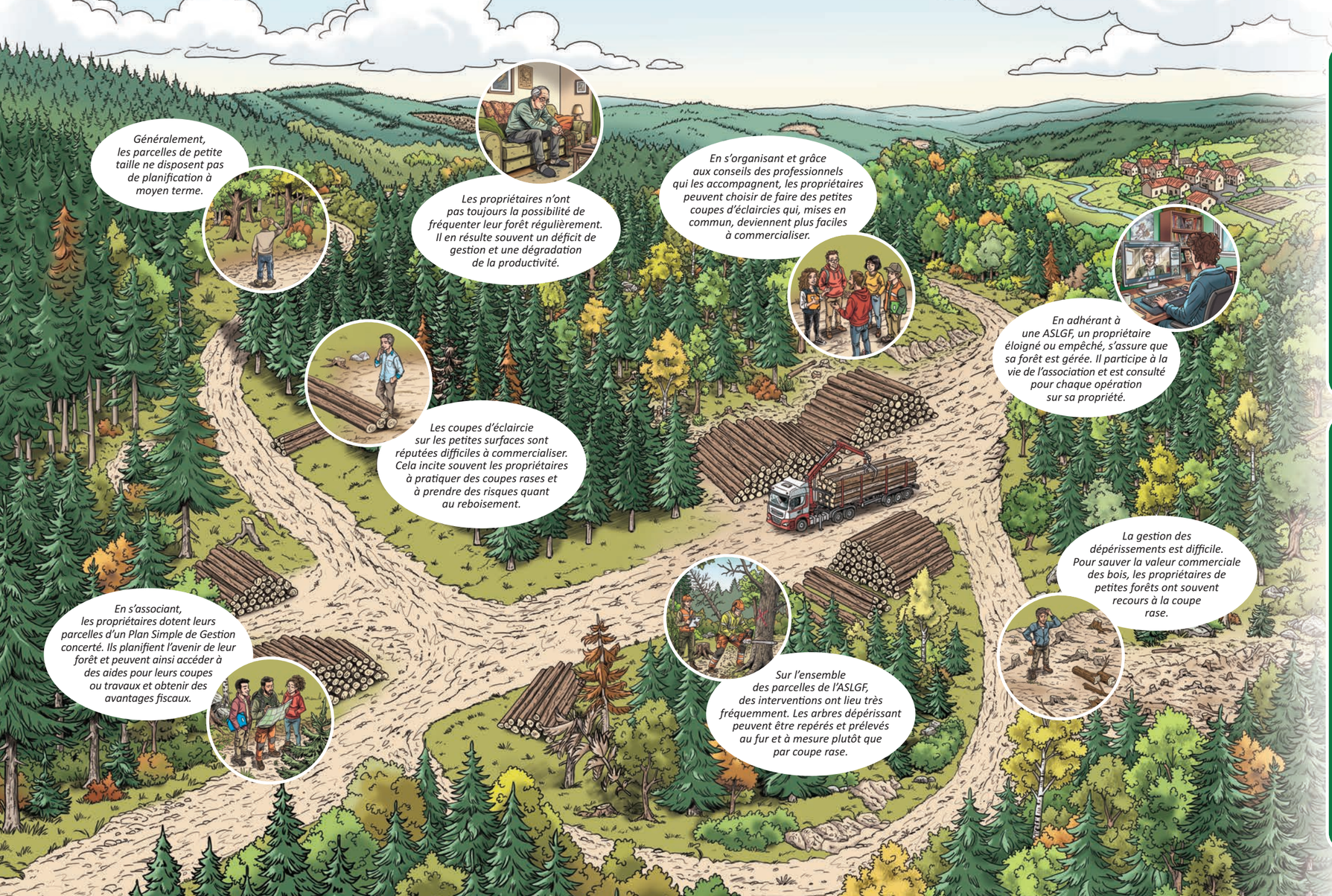

UN ENSEMBLE D'ACTIONS

Avec ses partenaires, la communauté de communes Ambert Livradois Forez s'engage pour lutter contre les effets du morcellement foncier en forêt.

Pour les propriétaires privés :

- Étudier l'opportunité et accompagner la mise en place d'ASLGF
- Accompagnement à la fusion des parcelles
- Simplification des Biens Non Délimités
- Bourse foncière : acheter, vendre, échanger

Pour les communes :

- Accompagnement de la prise en charge des Biens Vacants et Sans Maîtres
- Accompagnement à l'acquisition par les communes qui veulent étendre leur forêt
- Implication dans le dialogue avec les propriétaires privés de leur territoire

ASLGF : ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES DE GESTION FORESTIÈRE

Les ASLGF sont des groupements de droit privé en vue de réaliser des opérations forestières en commun (gestion, travaux, desserte, etc.). En particulier, la coordination des actions sur plusieurs propriétés constitue des unités de gestion de plus grande taille et permet ainsi de diversifier les perspectives pour la forêt.

- Pas de transfert de propriété : les propriétaires le restent pleinement
- L'ASLGF a recours au service d'un professionnel pour rédiger un premier Plan Simple de Gestion (PSG) concerté qui est subventionné
- L'ASLGF peut confier la gestion des forêts qui la constituent à des techniciens compétents qui consulte les propriétaires pour chaque opération sur leurs parcelles
- Les propriétaires restent libres de faire réaliser toutes les opérations prévues au PSG par les entreprises de leur choix et de commercialiser les coupes indépendamment

>>> ***La communauté de communes propose aux propriétaires intéressés par l'amélioration de la gestion de leur forêt par la mutualisation de les accompagner dans la constitution ou l'adhésion à une ASLGF.***